



1. DEROULEMENT DES ATELIERS

1.1 Adhérents

Les ateliers théâtre de l'Association *Dare Dare Production* s'adressent à tout public dès l'âge de 8 ans. Les adhérents sont répartis par groupe en fonction de l'âge, de la maturité, du niveau, etc.

1.2 Périodicité

Les ateliers sont hebdomadaires de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés. Les représentations ont lieu en général le week-end (certaines répétitions supplémentaires sont à prévoir, sur le week-end)

1.3 Présence et engagement

Le théâtre est une activité collective qui demande assiduité et ponctualité. L'absence ou le retard d'un participant peut perturber le travail de ses partenaires, à qui il donne notamment la réplique. Dès l'inscription, la présence de chaque participant devient donc **obligatoire** à chaque séance, ainsi qu'au spectacle de fin d'année mis en scène avec chacun des participants, et qui repose sur l'implication de tous. La ou les dates de représentations devant un public sont communiquées dès la rentrée.

Par ailleurs, le théâtre demandant attention et concentration, l'utilisation des téléphones portables pendant la séance de travail est interdite. Les téléphones devront être éteints ou au minimum en mode silencieux, et laissés de côté.

1.4 Absence

Toute absence devra être signalée à l'intervenant avant le début de la séance par téléphone, ou SMS. En cas d'absences fréquentes et récurrentes **non justifiées par un certificat médical**, l'Association se réserve le droit d'exclure le participant pour le reste de l'année.

1.5 Responsabilité

Les ateliers ont lieu dans des locaux municipaux de la commune de Montfort-sur-Meu, gracieusement mis à disposition de l'Association. **Chaque adhérent est dans l'obligation de respecter les protocoles sanitaires en cours (cf. détails régulièrement mis à jour sur le site de l'association : www.athenaenscene.com)**. Il devra également respecter son environnement de travail : locaux, matériels, costumes. Tout comme il devra respecter les autres (intervenants et adhérents). En cas de non-respect, et après entretien avec l'adhérent et l'intervenant de l'atelier (en présence des parents s'il est mineur), le participant pourra être inéligible à sa réinscription.

Pendant la séance l'utilisation des téléphones portables étant interdite, l'Association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou endommagement.

Par ailleurs, il relève de la responsabilité des parents d'assurer la sécurité de leurs enfants en dehors des horaires des ateliers. **Dès l'inscription d'un enfant mineur, les parents doivent signaler par écrit, ou par mail (amelie.ateliersathena@gmail.com) si l'enfant est autorisé à rentrer chez lui seul après l'atelier théâtre.**

Dans le cas contraire, les parents s'engagent à récupérer leur enfant, et sont attendus devant la porte de la salle 5 minutes avant la fin de la séance, afin que l'enfant ne soit pas livré à lui-même.

En cas d'indisponibilité exceptionnelle ou de covoiturage, les parents devront impérativement communiquer à l'intervenant théâtre les coordonnées complètes de la personne qui récupérera l'enfant. **Aucun intervenant ne laissera partir un enfant sans l'autorisation express d'un des parents.**

Les intervenants théâtre n'assurent aucune surveillance à l'extérieur de la salle, ni avant, ni après la séance. En cas de problème, l'Association ne pourra être tenue pour responsable.

2. INSCRIPTION ET REGLEMENT

2.1 Inscription

L'inscription est définitive, et valable pour l'année entière, de septembre à juin. Elle est validée par la réception du règlement dans sa totalité. Tout nouvel inscrit peut bénéficier gratuitement des deux premières séances de découverte. Afin de lui garantir une place au sein du groupe, son règlement sera pris en caution, et restitué ultérieurement si besoin.

2.2 Règlement

Le règlement de la cotisation annuelle doit être remis dès l'inscription afin de valider cette dernière (chèque à l'ordre de DARE DARE PRODUCTIONS). Néanmoins, il peut être établi en 1, 2, ou 3 chèques différents. Le 1er encaissement aura lieu à l'issue des deux séances d'essai. Les chèques vacances sont également acceptés.

2.4 Abandon ou désistement

En cas d'abandon en cours d'année, aucun remboursement de cotisation ne sera fait, à l'exception d'un cas de force majeure (protocole médical, déménagement, etc.).

Dans ce cas uniquement, l'Association pourra accorder un remboursement partiel de la cotisation, au prorata du nombre de séances restantes.

3. DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des ateliers hebdomadaires, et du spectacle de fin d'année, les participants pourront être photographiés ou filmés. A ce titre, la signature de ce règlement vaut pour acceptation. Le cas échéant, la famille devra nous fournir un courrier s'y opposant.

Partie détachable ci-dessous à nous retourner, accompagnée de la fiche d'inscription, par mail (amelie.ateliersathena@gmail.com) ou par courrier à : Athéna En Scène – 3 rue de Rennes – 35160 Montfort-sur-Meu



Fait à Montfort-sur-Meu, le / /202 je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter dans sa totalité

NOM/PRÉNOM de l'adhérent et signature :

Pour les mineurs :

Parent 1 NOM/ PRÉNOM et signature :

Parent 2 NOM/ PRÉNOM et signature :